

DEPARTEMENT DE LA CORREZE



COMMUNE DE
PERPEZAC-LE-NOIR

**REGISTRE D'ENQUETE
PUBLIQUE**

OBJET :

**REVISION DU ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES
DE LA COMMUNE DE PERPEZAC-LE-NOIR**

**Enquête publique ouverte
du 13 octobre 2021 à 10H au 15 novembre 2021 à 16H
par arrêté du Maire de PERPEZAC-LE-NOIR
n°MA-ARR-2021-027 du 15 septembre 2021**

À cocher le cas échéant,
 reprise d'enquête suspendue
 enquête complémentaire

le CE

Objet de l'enquête : Révision du zonage de l'assainissement des eaux usées de la Commune de PERPEZAC-LE-NOIR

Arrêté d'ouverture d'enquête : N°MA-ARR-2021-027 du 15 septembre 2021

arrêté du maire de PERPEZAC-LE-NOIR

arrêté du préfet de la Corrèze

Commissaire(s)-enquêteur(s) ou commission d'enquête :

Prénom, Nom : M. Michel BAFFET, fonction : Commissaire enquêteur

Durée de l'enquête : 34 jours, ouverte du mercredi 13 octobre 2021 à 10 h au lundi 15 novembre 2021 à 16 h

Siège de l'enquête : mairie de PERPEZAC-LE-NOIR (51 rue Principale – 19410 PERPEZAC-LE-NOIR)

Dates des permanences du commissaire enquêteur :

- le mercredi 13 octobre 2021 de 10 h à 12 h,
- le vendredi 29 octobre 2021 de 14 h à 16 h,
- le lundi 15 novembre 2021 de 14 h à 16 h.

Autres lieux de consultation du dossier :

- sur le site internet de la commune : <http://www.perpezacnoir.fr>.

Registre d'enquête comportant : 16 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur/président de la commission d'enquête destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire-enquêteur/président de la commission d'enquête à la mairie siège de l'enquête. Rapport et conclusions du commissaire-enquêteur/de la commission d'enquête sont tenus à la disposition du public dès leur réception dans la mairie où s'est déroulée l'enquête, à la Préfecture de la Corrèze ou dans les directions départementales concernées.

Pièces annexées au registre d'enquête :

Copie de Mme Marie-Jeanne BARDOU du 21 octobre 2021 reçue en
mairie de Perpezac le Noir le 27 octobre 2021.

le CE


OBSERVATIONS DU PUBLIC

pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

① Permanence du Mercredi 13 octobre 2021 de 10^h à 12^h.

Aucune observation le CE JF

② Permanence du Vendredi 29 octobre 2021 de 14^h à 16^h↳ Courrier en lettre simple adressé par M^{me} Marie-Jeanne BARDON en date du 21 oct 21
Reçu en mairie à l'attention du Commissaire Enquêteur le 27 oct 2021

Courrier annexé au présent registre. le CE JF

③ Permanence du Lundi 15 novembre 2021 de 14^h à 16^h

Aucune observation

le CE JF

71043A-02

FRANCE

25-10-21

LA POSTE


 **REÇU LE**

27/10/2021

 Mairie de Perpezac
 à l'atn. M. Michel BAFFET
 Commissaire enquêteur
 51, rue Principale

19440 PERPEZAC - le-NOIR

le CE JF

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Feuillet n°2 - paraphe



Lined area for public observations, consisting of 25 horizontal lines.

KCE-2-
JP



OBSERVATIONS DU PUBLIC

Lined area for public observations, consisting of 25 horizontal lines.

k le 6
JP

FEUILLET DE CLÔTURE

Article R123-18 du code de l'Environnement

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est mis à disposition du commissaire enquêteur ou du président de la commission d'enquête et clos par lui. En cas de pluralité de lieux d'enquête, les registres sont transmis sans délai au commissaire enquêteur ou au président de la commission d'enquête et clos par lui. []

Les observations consignées au(x) registre(s) sont au nombre de : 0 (zéro)

En outre, j'ai reçu 1 lettres ou notes écrites qui sont annexées au(x) présent(s) registre(s) :

- 1 - lettre de Mme Marie Jeanne BARROW datée du 21 octobre 2021
 2 - lettre de _____ datée du _____
 3 - lettre de _____ datée du _____
 4 - lettre de _____ datée du _____
 5 - lettre de _____ datée du _____
 6 - lettre de _____ datée du _____

Autres pièces « pertinentes » parvenues après clôture de l'enquête

Néant

Le 15 Novembre 2021 à 16h

le délai d'enquête étant expiré, je soussigné(e) Nichel BAPPET
 déclare clos le(s) registre(s) qui a (ont) été mis à disposition du public pendant 35 jours
 consécutifs, du 13 / octobre / 2021 au 15 / Novembre / 2021.

Le présent registre ainsi que les 1 pièces qui y sont annexées et le dossier
 d'enquête sont adressés par mes soins le 08 / décembre / 2021 à ~~Madame~~ ou
 Monsieur le Maire de PERPEZAC LE NOIR
 le préfet de la Corrèze

Signature commissaire,

kece-16
31

Mme Marie-Jeanne BARDON

Les Valeyras
1 307 Route de maison Blanche
19 410 PERPEZAC-LE-NOIR

Mairie de PERPEZAC-LE-NOIR

A l'attention de Monsieur Michel BAFRET
Commissaire enquêteur

51 rue Principale
19410 PERPEZAC-LE-NOIR

Les Valeyras, le 21 octobre 2021.

Monsieur,

À la suite de l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du zonage d'assainissement sur la commune de Perpezac-le-Noir, je vous demande de bien vouloir inclure notre domicile dans le zonage de raccordement au système d'assainissement collectif de la commune.

Toutes les habitations du village de Maison Blanche ont été raccordées en 2019-2020 au système du tout à l'égout à l'exception de notre maison située sur le lieu-dit « Les Valeyras » - 1 307 route de Maison Blanche, alors que notre emplacement est le plus proche de la station d'épuration de la commune (Ru. De Valeyras).

Je vous remercie par avance.

Bien cordialement,



Marie-Jeanne BARDON

Handwritten marks on the left margin.

Handwritten marks on the left margin.